



Formation au Diplôme d'Entraîneur de Centre de Formation de Club Professionnel de volley-ball (DECFCP)

PRESENTATION GENERALE

DECFCP : l'entraînement en centre de formation : expert en formation des jeunes

Cette formation permet d'apprendre à diriger un Centre de Formation de Clubs Professionnels (CFCP).

Diplôme obligatoire pour obtenir l'agrément ministériel pour encadrer un CFCP.

Public concerné :

Personnes se destinant au métier d'entraîneur de joueurs(euses) professionnels en formation ou d'espoirs nationaux.

Objectifs de la formation :

Assurer la qualité de l'entraînement de jeunes joueurs (euses) dans un système professionnel, diriger un projet de formation dans le club.

Compétences majeures développées :

- Construire un projet de formation et de développement au sein d'un club professionnel
- Organiser, planifier la formation de jeunes joueurs sur plusieurs saisons.
- Entraîner des joueurs (euses) sous contrat en vue de la compétition.
- Assurer la direction technique d'une filière sportive.

Critères de sélection :

1) Pré requis pour ouvrir un dossier d'inscription :

Pour les entraîneurs en activité :

- **BEF1 + DEJEPS ou carte professionnelle avec prérogative DEJEPS (ou DESJEPS)**
- Expérience dans le domaine de l'entraînement en responsabilité, sur plusieurs saisons, d'une équipe de Nationale 3 minimum, (dans les 4 dernières saisons avant le début du passage du diplôme) ou d'une équipe juniors engagées en coupe de France de jeunes (résultats obtenus).
- Projet professionnel.

Pour les joueurs(euses) professionnels :

- **BEF1 + DEJEPS ou carte professionnelle avec prérogative DEJEPS (ou DESJEPS)**
- Etre ou avoir été international (100 sélections)
- Si non, avoir pratiqué en LNV au moins 3 saisons,
- Projet professionnel.

2) Conditions d'entrée en formation :

- Maîtrise de la langue Française.
- Sélection sur dossier d'inscription (CV, lettre de motivation....) et entretien avec la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE).



L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un plan de formation entre le candidat, son club actuel et la CCEE.

Remarque : Les entraîneurs de Centre de Formation ne peuvent pas être des joueurs(euses) professionnels(elles) en activité dans le club.

Durée :

La formation comporte 2 modules, comprenant 3 stages de formation et 3 stages en situation. Certains stages sont également présents dans le Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse Education Populaire et Sports (DESJEPS).

Certains stages ou modules peuvent être considérés comme acquis par la Commission des Equivalences de la CCEE au regard de formations et de qualifications obtenues par l'entraîneur au cours de différents cursus.

Présentation des contenus (modules)

a) Pour les titulaires du BEF1 et du DEJEPS :

Module 1 : 3 stages de formation complémentaire inclus dans la formation DESJEPS

- Stage 5 DESJEPS expertise technique, personnalisation de l'entraînement (30h)
- Stage 6 DESJEPS Observation de la performance (30h)
- Stage 8 DESJEPS détection et PES (30h)

Evaluation des stages de formation complémentaire (module 1) : en fin de chaque stage.

Module 2 : 3 Stages pratiques de professionnalisation en situation

- **Stage A :** dans un pôle France de volley-ball (sous le contrôle de la DTN).
Minimum 6 jours : 50 heures.
- **Stage B :** dans un centre de formation d'un autre sport collectif validé par DTN
Minimum 4 jours : 30 heures.
- **Stage C :** sur une compétition internationale de jeunes. Minimum 3 jours : 20 heures.

Evaluation des stages pratiques de professionnalisation en situation (module 2) : un rapport écrit doit être fourni à la direction des formations pour chaque stage.

b) Pour les titulaires du BEF1 et du DESJEPS :

Uniquement Module 2 → DECFCP : 3 Stages pratiques de professionnalisation en situation

Certification :

Pour obtenir l'autorisation d'entraîner en CFCP, le candidat devra :

Remplir les conditions pré-requises, posséder le BEF1 + DEJEPS ou DESJEPS ou être en cours de formation
Obtenir un plan de formation délivré par la CCEE, le suivre et le réaliser en 2 saisons consécutives au maximum

Pour obtenir le diplôme DECFCP, le candidat devra :

Posséder le DEJEPS ou le DESJEPS
Avoir suivi tous les modules et stages de formation inscrits sur le plan de formation, avoir fourni et validé les rapports de stage dans les délais,
Avoir validé une expérience d'entraînement de 2 saisons consécutives en Nat 3 minimum en responsabilité



Avoir satisfait à l'entretien final d'évaluation qui permet à la CCEE de valider la formation.

Validité du diplôme :

Qualification permettant d'entraîner un CFCP.

Tous les ans, participation à une journée ou un séminaire de formation continue des entraîneurs de haut niveau organisés par la direction technique nationale.

Evolution possible :

Accès au Diplôme d'état supérieur (DESJEPS), accès au DEPVB.

Responsable du dossier d'inscription

Laurence PLASSE, Assistante formations DTN.

Responsable de la formation :

- DTN / Direction des formations FFVB.

Organisation et encadrement :

- Directeur Technique National
- Chefs de secteur masculin, féminin, beach.
- Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi.
- Entraîneurs nationaux.
- Intervenants extérieurs.
- Responsable Formateur Animateur de Réseau de la zone.

Dates et Lieux

Définis dans le calendrier national de formation.

Nombre de stagiaires

De 12 à 15 personnes par stage.

Frais pédagogiques de formation

Voir sur la page formation du site FFVB. Les tarifs incluent la fourniture de documents Fédéraux. Les stages encadrés par des professionnels du secteur privé peuvent avoir un coût supérieur à ceux encadrés par des cadres techniques d'état.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (AGEFOS ou autres...).

Date limite d'inscription

30 jours avant le début du stage.